

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2016

*Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal (1<sup>er</sup> mars 2016) est-il approuvé ?*

### 1° - PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

- - Commune
- - Assainissement

Tous deux présentent des excédents globaux. (Voir documents joints)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, ne pouvant être juge et partie.  
Le Compte Administratif est présenté par le Doyen de l'Assemblée Communale.

### 2° - ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC (5<sup>e</sup> catégorie) :

Classement des E.R.P. (suivant Mémento du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe).

Les ERP sont classés par groupe et catégorie d'après l'effectif admissible du public et du personnel. L'effectif est déterminé à partir d'un calcul théorique issu de la réglementation, tout autre mode de détermination étant exclu (par exemple : constat d'huissier ou décompte selon la fréquentation réellement constatée).

Potentiel d'accueil	Catégorie	Groupe
plus de 1 500 personnes	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>er</sup>
de 701 à 1 500 personnes	2 <sup>ème</sup>	
de 301 à 700 personnes	3 <sup>ème</sup>	
du seuil de classement à 300 personnes	4 <sup>ème</sup>	
au-dessous du seuil du 1 <sup>er</sup> groupe	5 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>

Les établissements sont classés en types selon la nature de leur exploitation (art. GN1 du règlement de sécurité) :

établissements installés dans un bâtiment	J	structures d'accueil pour personnes âgées en handicapées
	L	salles d'auditions, de conférence, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
	M	magasins de vente, centres commerciaux
	N	restaurants et débits de boissons
	O	hôtels, pensions de famille et autres établissements d'hébergement
	P	salles de danse et salles de jeux
	R	établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
	S	bibliothèques, centres de documentation
	T	salles d'exposition
	U	établissements sanitaires
	V	établissements de culte
établissements spéciaux	W	administrations, banques, bureaux
	X	établissements sportifs couverts
	Y	musées
	PA	établissements de plein air
	CTS	chapiteaux, tentes et structures
	SG	structures gonflables
	PS	parcs de stationnement couverts
	GA	gares
	OA	hôtels-restaurants d'altitude
	EF	établissements flottants
REF	refuges de montagne	

Ce soir, un calendrier des travaux doit être déterminé. C'est la même opération que vous aviez faite pour les Établissements hors 5<sup>e</sup> catégorie.

Établissement	Coût prévisionnel TTC
Mairie	33 724,40 €
Restaurant Scolaire	6 364,72 €
Salle de réunion (Anc. Percept.)	895,08 €
École de Musique	2 918,69 €
Vestiaires Football	3 048,28 €
École Maternelle	2 701,40 €
École Primaire	28 781,68 €
Structure Périscolaire	1 632,72 €
Toilettes Publiques (Cimetière)	644,52 €
Toilettes Publiques (Cour Nationale)	2 501,80 €
Toilettes Publiques (Pl. J. Moulin)	1 927,80 €
Toilettes Publiques (Bd de la Gare)	3 281,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 422,69 €</b>

La Commission des Finances a retenu 2 opérations qui seront subventionnées par l'État (*D.E.T.R. (Dotation État aux Territoires Ruraux) – entre 30 et 50 % de subvention*) :

⇒ Le « **Restaurant Scolaire** » : **76 300,22 € TTC** dont accessibilité 6 364,72 € TTC arrondi à **6 365,00 €**. A ce devis manque le devis isolation, qui devra être ajouté.

⇒ La « **Maison des Associations** » : **80 000 € TTC** dont accessibilité 26 900,00 € TTC. A ce devis manque le devis isolation, qui devra être ajouté.

Pour passer la « Maison des Associations » en dotation cette année nous devons modifier légèrement notre programmation des ERP hors 5<sup>e</sup> catégorie.

Prévue en 2017, elle doit être avancée juridiquement en 2016 sachant que les travaux doivent être réalisés dans les deux ans donc qu'ils peuvent ne pas peser sur le Budget 2016.

### 3° - ASSUJETTISSEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS À LA T.V.A. :

La Commune récupère la T.V.A. sur ses opérations d'investissement par deux canaux :

⇒ Le Fonds de Compensation TVA – Taux de restitution 16,404 % en 2016 et avec un différé d'un an : N+1.

⇒ L'assujettissement à la TVA.

Pour certaines opérations seulement dont la Salle Omnisports. On récupère la TVA l'année même à un taux de 20 %.

La Municipalité propose de retenir la 2<sup>e</sup> solution.

### 4° - FUSION DES TROIS COMMUNAUTÉS :

Monsieur le Maire fera le point en séance.

### 5° - SIGNALISATION :

Après examen des différentes propositions reçues, l'Entreprise retenue est la Société « SELF-SERVICE » pour un total pose incluse de **27 575,04 € TTC**

Le Conseil Municipal doit se déterminer pour les couleurs.

### 6° - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 10 MARS 2016 :

**Étaient présents** : Jean-Michel LEFEBVRE, Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Fabienne LETOURNEUX, Michel LUILLIER, Cécile PÉAN, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU, Christina VANDER ELST.

**Étaient absents excusés** : Claude MAUDUIT, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Émilie CONSONNI, Michel LOUAZÉ, Christelle GUIBERT

Vous trouverez ci-dessous les propositions d'investissement formulées : Les postes soulignés en jaune n'ont pas été retenus par la Commission des Finances.

Ont été retenus tous les programmes d'investissement portant en marge un astérisque. Le total de ces investissements représentent la somme de : **1 790 693,64 €**

Propositions investissements 2016					
					<b>TTC</b>
<b>Bâtiments communaux</b>					<b>79 196,02 € *</b>
	Maison des associations :		Toiture		18 068,02 €
			Fenêtres		26 368,00 €
			Portes		7 860,00 €
			Isolation		?
			Accessibilité		26 900,00 €
	Toiture La Poste				<b>27 563,78 €</b>
<b>Ateliers Municipaux</b>			matériel roulant		<b>13 229,00 € *</b>
	machine à désherber		achetée uniquement si subvention		<b>48 000,00 €</b>
<b>Mairie</b>					
	nouveau scann				<b>1 050,00 € *</b>
<b>Ecole Maternelle</b>					<b>6 180,00 € *</b>
	Local rangement pour vélos				2 400,00 €
	Machine à laver				480,00 €
	Ordinateur avec logiciels				1 200,00 €
	Jeux pour classes				360,00 €
	Jeux société				720,00 €
	Matériel de sport				480,00 €
	Ecran projection murale				360,00 €
	Lecteur CD				180,00 €
<b>Cantine Scolaire</b>					<b>76 300,22 € *</b>
	Fenêtres				46 368,00 €
	Portes				7 860,00 €
	Devis Amaud Consonni				15 707,22 €
	Accessibilité				6 365,00 €
	Isolation				?
<b>Ecole Elémentaire</b>					<b>12 338,00 € *</b>
	Tableau numérique pour 6e classe				2 917,20 €
	3 postes informatique				3 240,00 €
	sonorisation				394,80 €
	Clôture autour circuit billes				786,00 €
	sécurisation				5 000,00 €
<b>Eglise</b>					<b>7 955,40 € *</b>
	Bodet pour parafoudre				1 115,40 €
	accessibilité				6 840,00 €
<b>Salle Jean de la Fontaine</b>					
	accessibilité				<b>4 560,00 € *</b>
<b>Voirie</b>					<b>132 196,00 € *</b>
	signalisation				28 000,00 €
	barrières				2 100,00 €
	Mévière - Inevia				12 096,00 €
	voirie communale				90 000,00 €
<b>Voirie</b>					<b>496 330,80 €</b>
	rue d'ebernhahn				224 494,80 €
	rue du minot				181 836,00 €
	autres voiries (bonio - parking - autres vc)				90 000,00 €
<b>Enfouissement des réseaux</b>					
	Saint Symphorien				<b>14 400,00 € *</b>
<b>Rue Paul Chevalier / Bd de la Gare</b>					<b>800 000,00 € *</b>
	DCI	Lot n°1			16 335,00 €
		Lot n°2	50% de 6187,50		3 712,50 €
	DAMO (Divaret)				3 000,00 €
	Lot n°1 voirie				714 021,36 €
	Lot n°2 Assainissement		50% de 270698,00		162 418,80 €
<b>Gymnase</b>					
	But de Hand				<b>2 994,00 € *</b>
<b>Illuminations</b>					<b>7 200,00 € *</b>
<b>Eclairage Public</b>					<b>30 000,00 € *</b>
<b>Magasin de producteurs</b>					<b>6 500,00 € *</b>
<b>Nouvelle salle de sports</b>					<b>360 000,00 € *</b>
<b>Accessibilité</b>					<b>247 682,23 €</b>
	Bâtiment 5e catégorie				99 742,23 €
	Autres catégories estimation APAVE				147 940,00 €

<b>Nouvelle salle de sports</b>					<b>360 000,00 € *</b>	
<b>Accessibilité</b>					<b>247 682,23 €</b>	
	Bâtiment 5e catégorie				99 742,23 €	
	Autres catégories estimation APAVE				147 940,00 €	
		Cascade (non concerné)		7 500 €		
		Salle PO	2016	3 800 €		
		Gymnase	2017	12 800 €		
		Eglise	2016	5 700 €		
		Bibliothèque	2018	89 000 €		
<b>Dettes</b>						
	Capital				<b>135 945,00 € *</b>	
<b>Démolition Ancienne Salle des fêtes</b>					<b>102 000,00 €</b>	
		Gesland-Hamelot			6 000,00 €	
		Démolition			96 000,00 €	
<b>Réserves foncières</b>		(tertereau et cidrerie)			<b>100 650,00 € *</b>	
					1 790 693,64 €	
soustraire l'excédent d'investissement					637 462,00 €	
					1 153 231,64 €	
					<b>921 576,81 €</b>	

7° - **QUESTIONS DIVERSES :**